

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 28 AVRIL 2022

Présents : JF. LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELLEPOIX, P. LE BALCH, P. LE GALL, G. LAGADEC, A. LE FOLL, D. LE GUEN, M. DUEDAL, C. CHAVANON, F. PICHOURON, B. LE GUYADER, Y. LE CREFF (arrivée à 20h03).

Absents: L. LE GUEN procuration donnée à G. LAGADEC.

Secrétaire de séance : C. CHAVANON.

Subventions aux associations

La commission finances s'étant réunie le lundi 25 avril 2022 voici les montants proposés pour les subventions communales pour l'année 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	Versements 2021	Montant Demandé	Montant Accordé	Commentaires
Société Hippique de l'Argoat	77,00 €	77,00 €	77,00 €	
Association sportive Loguivy-plounevez	900,00 €	900,00 €	900,00 €	
Société de chasse	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Association Logui Gym	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
Entente de Beg ar C'hra	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
SUBVENTIONS D'ADMINISTRaTION GENERALE				
Anciens combattants(14/18,39/45,FNCA)	500,00 €	900,00 €	900,00 €	
SUBVENTIONS CULTURELLES DE LOISIRS				
Architecture et Histoire	153,00 €	200,00 €	153,00 €	
Comité des fêtes principal	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	
Comités des fêtes de Saint-Yves	153,00 €	153,00 €	153,00 €	
Comité des fêtes du Dresnay	153,00 €	153,00 €	153,00 €	
Beffou Randonnée	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
Club Saint Emilion	650,00 €	850,00 €	850,00 €	

Chorale la Loguivienne	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Unan Daou Tri (Versée en 2 fois juin et novembre)	690,00 €	440,00 €	440,00 €	4 présentations x 110 euros
La convergence des loutres	500,00 €	1 100,00 €	500,00 €	Evaluation des charges de l'activité
SUBVENTIONS EXTERIEURES				
Radio kreiz Breizh	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
RASED -Commune de belle isle en terre	103,00 €	29,00 €	58,00 €	1 euro / enfant (Biet/Plouaret)
Francas	1 390,00 €	645,00 €	645,00 €	Selon le nombre de missions argent de poche
SUBVENTIONS SCOLAIRES				
Amicale Laïque	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
MFR de Morlaix	50,00 €	50,00 €	50,00 €	Cedric Henry
SUBVENTIONS SOCIALES				
TOTAL	10 875,00 €	10 747,00 €	10 029,00€	

Les subventions sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.

Achat d'un véhicule pour le STM

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'achat du véhicule pour un montant de 30 563.66€ TTC avec la carte grise.

DM 1

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Opération 125 : achat de matériel	+ 10 000.00 €
	Opération 186 : Bibliothèque	- 10 000.00€

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative N°1

Ravalement de façade à la bibliothèque

M. GRELLEPOIX présente au Conseil le devis pour le ravalement de façade de la nouvelle bibliothèque pour un montant de 9739.64€ TTC

Le conseil municipal à l'unanimité valide ce devis.

Raccordement Saint-Ivy

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition d'ENEDIS pour le raccordement électrique de la chapelle Saint Ivy. Le devis d'Enedis s'élève à 1331.28€ TTC

Forfait scolaire PLOUNEVEZ-MOEDEC

Le Maire propose donc de verser la somme de 800 euros pour l'élève de maternelle et 400 euros pour l'élève de primaire à l'AEP de Plounévez-Moedec au titre du forfait scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition

Questions diverses :

❖ Chemins de trail :

Le Maire indique avoir rencontré des représentants de l'OTC qui envisagent en collaboration avec le Département de créer 3 itinéraires de trail sur la commune. Le balisage précis (données GPS, photos) sera effectué par les services du Département sur son domaine et par la commune sur le domaine communal.

En contrepartie l'OTC propose une convention avec la commune pour l'hébergement.

Le CM à l'unanimité valide cette proposition.

❖ Emplois saisonniers :

S. RUBEUS indique que le temps des inscriptions pour les saisonniers est arrivé et qu'une réunion de préparation à la saison FRANCAS est organisée à LTC le 3/05.

❖ Remplacement mairie et gîte :

Suite à deux arrêts (au gîte et à l'école) le maire indique que les remplacements sont effectués pour l'instant par Charlotte HOGG qui est à mi-temps à l'APC et par Claudin LECYNE à compter du 3 mai pour l'école.

❖ SEM

JFLG indique avoir eu un contact avec la SEM de LTC. Le dossier de la commune doit être traité rapidement.

❖ Fibre

S. RUBEUS indique que les opérateurs font les démarchages pour la fibre.

- ❖ Maryline DUEDAL demande quand aura lieu la réunion concernant les aménagements paysagers. Y. LE CREFF indique qu'elle aura lieu lorsque le mobilier urbain arrivera. Les plants ne seront probablement pas mis cette saison.
- ❖ M. DUEDAL interroge le CM sur l'avenir du Pôle médical. B. LE GUYADER indique que LTC met actuellement en place une commission de réflexion pour le territoire au sujet de cette problématique.
- ❖ A. LE FOLL indique qu'il a été relancé pour les sanitaires au cimetière. Le projet n'a pas encore été étudié.
- ❖ A. LE FOLL évoque le problème du sable qui bouche les buses sur la route de la Vieille Côte.
- ❖ A. LE FOLL évoque le problème de la fermeture de l'APC l'après-midi, celle-ci n'ayant pas été décidée en commission. Le conseil municipal décide de repenser cette question.
- ❖ A. LE FOLL demande ce qu'il en est du parterre défait devant chez ROUSVAL. COLAS est censé intervenir.
- ❖ A LE FOLL demande à déplacer les radars Route de Plounévez et Route de Callac. S. RUBEUS fera le relevé avant d'envisager leur nouvelle implantation.
- ❖ M. DUEDAL demande ce qu'il en est des plantes au parking de l'école. Une nouvelle commission doit se réunir.

Le Maire,

Jean-François LE GALL